

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0017857

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 687 Société : RAM A 94974
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : M. AIT MOHAMED AHMED
 Date de naissance : 12 - 03 - 1944
 Adresse : HAY ESSALAM QUÉ MADAK TOUDGHAR
 N° 61 CASABLANCA
 Tél. : 0634605386 Total des frais engagés : 1543 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. KHOUNFI Rahhal
Médecine Générale
100, Av. de la Palestine Daoudi
Marrakech - Tél : 05 24 30 14 68

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 23 JAN 2024
 Nom et prénom du malade : AIT MOHAMED AHMED Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le 23/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 JAN 2024	C	C1	150 DH	Dr. KHOUNEL Rahhal Médecine Générale 100, Av. de la Palestine Daoudiata Marrakech - Tel : 05 24 30 14 68

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOHAMMADIA N° 100 Av. Palestine Marrakech Tel : 05 24 30 28 78	23/1/24	1013,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. K. RAHAL	26/1/24	B 3 Hs	380,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien doit indiquer la nature de l'acte et la facture pour la dent traitée, l'acte et la facture pour la nature de l'acte.

Importante : Veuillez indiquer la nature de l'acte et la facture pour la nature de l'acte.

SOUS-SECTION : NATURE DE L'ACTE

NATURE DE L'ACTE

COEFFICIENT DES TRAVAUX

COEFFICIENT

Docteur Rahhal KHOUNFI

Médecine Générale Echographie Clinique

Diplôme de la Faculté de Médecine de Montpellier
Expert Agrée près des Tribunaux

الدكتور حال خنفى

الطب العام

الفحص بالأمواج ما فوق الصوتية

خريج كلية الطب بمونبولي خبير محلف لدى المحاكم

23 JAN 2024

Marakech, Le 25 JAN 2024 مراكش. في

BV Mehta Ahmed

PSA

Hb A_{1c}

Dr. KHOUNFI Rahhal
Medecine Générale
100, Av. de la Palestine baouidate
Marrakech - Tel : 05 24 30 14 68

Docteur Rahhal KHOUNFI

Médecine Générale
Echographie Clinique

Diplôme de la Faculté de Médecine de Montpellier
Expert Agrée près des Tribunaux

الدكتور رحال خنفي

الطب العام
الفحص بالأمواج ما فوق الصوتية

خريج كلية الطب بمونتولبي
خبرير محلق لدى المحاكم

23 JAN 2024

Marakech, Le مراكش. في

Mr. IT Mohamed Aher

1, Covenan 5/5 

208/0013 147, 64,00 2, Behnken serv. alle 6 8/10 2 für 

6 8/10 3 - Zyrtec 12

63,20X4 14 über 

252,80 777 Le 03 mars

1030,0

Dr. KHOUNFI Rahhal
Medecine Générale
100, Av. de la Palestine Daoudiate
Marrakech - Tél : 05 24 30 14 68

صيدلية المحمدية
PHARMACIE MOHAMMADIA
Mme DEBBAGH A.
N° 100 Av. Palestine - Marrakech
Tél : 05 24 30 28 78

- Pharmacien Biologiste
- Internat UCL (BRUXELLES)
- Hématologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Bactériologie
- Virologie
- Biologie de la reproduction



- صيدلي تخصص الأحياء أوروبا (بروكسل)
- أمراض الدم
- علم المناعة
- علم الطفيلييات
- علم الجراثيم
- علم الفيروسات
- بيولوجيا التكاثر

Prélèvement du : 24/01/24
Edition du : 24/01/24

Monsieur AIT MHAMED AHMED
Dossier : 24A5174
Prescripteur : Docteur RAHHAL KHOUNFI

Page : 1/1

BIOCHIMIE

Intervalles de références Antériorités

Hémoglobine glycosylée ----- :	6,70	%	07/02/2020
(Technique HPLC BIORAD méthode de référence IFCC et NGSP)			6,00

Interprétation :

Valeurs de référence chez les sujets non Diabétiques : 4 - 6 %
Objectif optimal chez les sujets diabétiques : < ou égal à 6,4 %

MARQUEURS

ANTIGENE SPECIFIQUE DE LA PROSTATE

P.S.A. Total ----- :	3,11	ng/ml
----------------------	------	-------

(Méthode E.L.F.A. Biomérieux)

Valeurs normales:	Age	Titre
	< 60 ans	<4
	>60 ans	<6

Le toucher rectal, le massage prostatique, une cytoscopie, une échographie transrectale, une biopsie, augmentent transitoirement le taux de PSA.

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
ALMANAR
Docteur Nassif ZEROUAL
9, Hay Ghifa Amrichch, Marrakech
Tél : 05 24 31 12 82/Fax : 05 24 31 16 80
VALIDATION BILOGISTE

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES AL MANAR

164 Bd IBN SINA AMERCHICH 40000 MARRAKECH

IF N°40257662

Patente :67072510

CNSS :8734180

Marrakech le mercredi 24 janvier 2024 Monsieur AIT MHAMED AHMED

FACTURE N°	675036
------------	--------

Analyses :

Hémoglobine glycosylée -----	B	90	
PSA totale -----	B	250	Total : B 340
Prélèvements :			
Sang-----	Pc	1,5	
TOTAL DOSSIER		380,00 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Trois Cent Quatre vingt Dirhams

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
AL MANAR
Docteur AIT MHAMED AHMED
9, Hay Cita Amerchich, Marrakech
Tel: 05 24 31 12 62 / Fax: 05 24 31 16 60
INPE: 073064743 / ICE: 003219143000049